



**PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Compte-rendu de la réunion du Bureau du 21 mars 2019**

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, DAUVILLIERS, LEVY, MM. BERTHELOT, BOURGEOIS, CITRON, GUERINET, MAMEAUX, MASSON, PETETIN, ROUSSEAU.

Autres personnalités : Mme REYT, Conseil régional

Absents excusés :

Bureau : MMES CHANTEREAU, FAUTRAT, MM. BOUVARD, BRUNEAU, PICARD, TARTINVILLE.

Autres personnalités : Mme MONTEIL, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire Mme DUBOIS, Député du Loiret, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, M. GUERIN, Conseiller départemental, M. GUILLAUME, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Territorial, Mme PALMIERI Conseil départemental du Loiret, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers, Mme BEVILLON.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 21 février 2019
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale :
 - . Examen des dossiers de demande de subvention
 - . Bilan à mi-parcours : validation du projet de maquette financière
- Programme Natura 2000 : notification de la tranche conditionnelle 2019-2020 (année 4) pour l'animation du site de la « Vallée de l'Essonne et Vallons Voisins » et demande de subvention auprès de la DREAL Centre-Val de Loire
- Demande de subvention auprès du programme LEADER pour le financement du poste de chargé de mission – année 2019
- Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Préparation du Comité syndical : Compte de Gestion 2018, présentation et adoption du Compte administratif 2018 et affectation des résultats, vote du budget unique 2019 et du montant de la participation des collectivités membres
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les élus, remercie M. BERTHELOT de la mise à disposition de la salle et excuse Mme la Sous-préfète ainsi que Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire.

Mme BEVIERE donne lecture des pouvoirs reçus :

M. BOUVARD donne pouvoir à M. GUERINET

M. BRUNEAU donne pouvoir à M. PETETIN

Mme FAUTRAT donne pouvoir à Mme BEVIERE.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 21 février 2019

Mme BEVIERE rappelle les principaux points à l'ordre du jour du Bureau du mois de février :

- dossiers CRST (chambre froide pour l'EARL La Renardière, investissements pour la mise en place d'une activité de trufficulture par l'EARL MARCILLE frères, création d'un terrain multisports à Vrigny),
- suivi du pâturage ovin
- opération Job d'été 2019,

- Rapport d'orientations budgétaires 2019.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention

Astrid REYT, Chargée de mission Développement Territorial à la Direction de l'Aménagement du Territoire au Conseil Régional Centre-Val de Loire indique qu'il n'y aura aucun nouveau dossier examiné en Commission Régionale Permanente avant la validation du bilan à mi-parcours.

Cela n'empêche pas le dépôt de dossier et l'instruction par les services.

- « Aménagement d'un terrain multisports à Boynes », Commune de Boynes.

Cet équipement sportif sera proposé aux habitants en libre accès. Ainsi, les catégories de la population les moins aisées peuvent avoir à leur disposition un terrain multisports répondant à toutes les normes de sécurité en vigueur.

De plus, cet équipement est pensé et dessiné pour répondre aux attentes des filles et des garçons de tous âges en proposant la pratique d'une multitude de sports.

Mais un terrain multisports n'est pas uniquement destiné à un usage libre par la population. Les services de la commune et les associations y voient aussi un outil intéressant pour leurs activités.

Enfin, la nature même de cet équipement entraîne une forte mobilisation de la part des jeunes. Il devient un lieu de rencontre et d'activités.

Le projet porte sur la création de l'aire de jeux (terrain multisports et 3 agrès), au sein d'un parc communal au centre de la commune et à proximité des écoles et du périscolaire. Le nouvel équipement complètera les équipements ludiques déjà présents sur la commune s'adressant aux plus jeunes enfants.

Le coût HT du projet s'élève à 72 610,40 €

Les dépenses éligibles s'élèvent à 72 610,40 €

La subvention régionale demandée est de 14 500,00 €, soit 20 %.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Travaux de réaménagement du centre bourg de Batilly-en-Gâtinais », Commune de Batilly-en-Gâtinais.

Le projet de réaménagement a pour but de redéfinir les différents espaces composant le cœur de bourg.

Réaménager la colonne vertébrale du village : axe Nord/Sud, depuis la salle polyvalente et son parking jusqu'à la place de l'Eglise.

Retravailler la Place de la Mairie : cette place a la particularité de n'avoir aucun commerce mais des équipements regroupés sur sa partie Est (Mairie, Poste, école). Son aménagement doit permettre le maintien du passage des véhicules agricoles et des bus, mais aussi le stationnement occasionnel pour les riverains et usagers de la Mairie, ainsi qu'un dépôt minute aux horaires d'entrée et de sortie d'école. Le tout doit s'accompagner d'une amélioration du confort et de la sécurisation des piétons.

La Place du 8 Mai 1945 et la Place de l'Eglise : cette place est actuellement caractérisée par son aspect routier (carrefour à 5 branches), avec un manque de hiérarchie des voies. La proposition consiste à redonner la priorité visuelle au débouché historique sur la promenade des fossés et à rendre secondaire les voies latérales. Cette nouvelle organisation redonne à l'église son « assise » première dans l'espace public, évitant de donner l'impression que la voie vient la frôler. Les arbres présents seront remplacés par des fruitiers d'ornement qui rappellent les vergers d'autrefois présents au cœur du village. De part et d'autre, des arbres de haut jet ponctueront la place et permettront de recadrer la vue sur l'église.

L'ensemble du projet prend en compte les besoins en mobilité et accessibilité PMR.

Les points lumineux existants seront remplacés par des dispositifs à LED régulés.

Le financement régional n'interviendra que sur ces deux dernières places.

Le coût HT du projet s'élève à 690 127,13 €

Les dépenses éligibles s'élèvent à 347 639,72 €

La subvention régionale demandée est de 139 000,00 €, soit 40 %.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Bilan à mi-parcours : validation du projet de maquette financière

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER, qui rappelle l'historique de la concertation, notamment les dernières réunions du Bureau.

AXE A Développer l'emploi et l'économie

Mesure 01 « Accompagner le déploiement du THD ». La mesure est soldée.

Mesure 02 « Foncier économique » : 56 700 € consommés au titre du transfert entre mesures avant bilan à mi-parcours (BMP). Transfert du solde sur les autres mesures.

Mesure 02-1 « Stratégie économique pour l'accueil et le développement des entreprises » : solde de la partie schéma économique et étude entente économique. Ajout de 102 000 € pour le financement d'un poste entente économique.

Mesure 03 « Création de locaux d'activité (en location) » : 30 000 € transférés vers l'enveloppe fongible en l'absence de projet chiffré à court terme et 70 000 € transférés sur d'autres mesures. Mise à 0 € de la mesure.

Mesure 04 « Développement de l'agriculture biologique » : 20 700 € consommés au titre du transfert entre mesures avant BMP. 1 projet transféré vers la mesure 5. Abondement de 20 000 € pour de nouveaux projets

Mesure 05 « Diversification agricole et développement des circuits courts » : abondement pour assurer les consommations (dont transfert Mesure 4). Abondement de 100 000 € pour de nouveaux projets.

Mesure 05-4 « Projet alimentaire et système alimentaire de territoire » : ouverture de la mesure pour le projet de cantine centrale de la CCPNL. Proposition de modification du % : 30% au lieu de 40%.

Mesure 06 « Développement et structuration des filières locales » : mesure non activée.

Mesure 07 « Acquisition de matériels en commun dans le cadre de filières » : mesure clôturée à 101 000 €, correspondant aux aides validées.

Mesure 08 « Insertion par l'activité économique des personnes en difficulté » : abondement de 55 800 € correspondant aux besoins identifiés pour l'association Jardins de la Voie Romaine sur le site de Morailles.

Mesure 10 « Tourisme à vélo » : transfert de 30 000 € : 20 000 € (inv.) vers le fongible en l'absence de projets à court terme et 10 000 € (fonctionnement) transférés vers d'autres mesures.

Mesure 12 « Itinérance touristique équestre » : transfert des 30 000 € vers le fongible en l'absence de projets à court terme.

Mesure 14 « Site et accueil touristique » : mesure soldée à 50 000 € correspondant au dossier Atelier-Musée de l'Imprimerie.

Mesure 14-1 « Ingénierie touristique » : mesure soldée à 10 900 € correspondant au dossier PETR *chef de projet 6 mois*.

AXE B Favoriser le mieux être social

Mesure 15 « Maisons de santé pluridisciplinaires et autres structures d'exercice regroupé » : 61 900 € consommés au titre du transfert entre mesures avant BMP. Abondement pour répondre aux besoins *pôle santé Malesherbes/Puiseaux* et extension de la MSP de Beaune-la-Rolande.

Mesure 15-1 « Plan local de santé » : abondement pour répondre aux besoins d'animation CLS.

Mesure 19 « Structure d'accueil petite enfance » : abondement pour répondre aux besoins.

Mesure 20 « Accueil extrascolaire et locaux jeunes » : 50 200 € consommés au titre du transfert entre mesures avant BMP. Abondement pour répondre aux besoins.

Mesure 21 « Soutien au commerce de proximité » : abondement pour répondre aux besoins.

Mesure 16 « Salle de spectacle support d'une programmation culturelle » : mesure à fermer.

Mesure 16-1 « Aménagements supports d'un développement culturel à Pithiviers » : réduction et transfert de la différence vers la mesure la 35-3 « éclairage public ».

Mesure 17 « Equipement de lecture publique » : RAS ; pas de projet chiffré à court terme.

Mesure 18 « Equipements liés à l'enseignement artistique » : abondement pour répondre aux besoins de Pithiviers (450 000 € de subvention ; exclusion de l'acquisition du bâtiment).

Mesure 18-1 « Musées locaux » : fermeture de la mesure. Transfert de la dotation vers d'autres mesures (fct. et inv.).

Mesure 22 « Equipements sportifs et de loisirs » : abondement pour répondre aux besoins.

Mesure 22-2 « Equipements nautiques » : clôture de la mesure avec le projet de la CCDP financé.

NB : le projet de piscine de Beaune-la-Rolande ne peut pas être aidé sur ce CRST (rappel : 800 000 € de subvention). Transfert du différentiel vers autres mesures.

Mesure 22-4 « Réalisation d'une AVAP à Pithiviers » : réduction du montant. Transfert du différentiel vers la mesure 35-3 « éclairage public ».

AXE C Renforcer le maillage urbain et rural

Mesure 23 « Aménagements d'espaces publics » : réduction importante.

Mesure 23-1 « Requalification de friches urbaines » : RAS.

Mesure 23-5 « Revitalisation des centres villes et centres bourgs » : RAS.

Mesure 24 « Acquisition réhabilitation » : mise à 0 €. Pas de projet à court terme.

Mesure 25 « Construction de logements locatifs publics sociaux » : réduction correspondant aux besoins estimés par les bailleurs.

Mesure 26 « Aménagement de quartiers d'habitat durable accueillant du logement social » : RAS.

Mesure 27 « Rénovation thermique du parc public social » : réduction correspondant aux besoins estimés par les bailleurs.

Mesure 28 « Rénovation thermique du parc locatif privé » : mise à 0 €.

Mesure 29-1 « Rénovation urbaine » : réduction. Transfert du différentiel vers la mesure 35-3 « éclairage public ».

Mesure 30 « Vélo utilitaire » : réduction et transfert partiel (Pithiviers) vers la mesure 35-3 « éclairage publique ».

Mesure 30-5 « Accessibilités » : réduction.

Mesure 30-6 « Soutenir les expérimentations de territoire en transition » : ouverture mais dotation à 0 €.

NB : pas de projet identifié

AXE D Action transversale stratégie régionale biodiversité

David VOYER rappelle l'obligation, sur cet axe D, d'avoir une dotation de 5% mini du CRST, soit 410 600 €. La prévision du BMP est de 470 800 €.

Mesure 31 « Trame verte et bleue » : 22 900 € consommés au titre du transfert entre mesures avant BMP. Abondement.

Mesure 32 « Gestion alternative des espaces publics » : abondement correspondant aux besoins validés en fct. et inv. Mesure clôturée.

Mesure 34 « Matériels agricoles favorables à la biodiversité et à l'eau » : RAS.

AXE E Action transversale plan climat énergie

Mesure 35 « Plan isolation des bâtiments publics » : réduction forte.

Mesure 35-1 « Forfait ECB » : RAS.

Mesure 35-2 « Bonification climat énergie » : abondement pour répondre aux besoins connus.

Mesure 35-3 « Eclairage public » : Ouverture de la mesure uniquement pour Pithiviers, sur son enveloppe dédiée. Abondement de 292 000 € pour Pithiviers.

Mesure 36 « Filière énergie bois » : RAS. Reste fermée.

Mesure 36-3 « Animation PCAET » : Ouverture de la mesure pour le financement de l'animation PCAET.

Mesure 36-4 « Géothermie sur sondes verticales » : ouverture de la mesure mais dotation à 0 €.

David VOYER rappelle l'obligation d'avoir, en cumulé sur l'axe D et l'axe E, 20% mini du CRST, soit 1 642 400 €. La prévision du BMP est de 1 655 345 €. Ici, 470 800 € pour l'Axe D et 1 184 545 € pour l'Axe E.

ACTION TRANSVERSALE ANIMATION

Réduction de 200 € pour répondre aux modalités du CRST.

ENVELOPPE FONGIBLE

Investissement : réduction

Fonctionnement : réduction et transfert vers d'autres mesures

A VOS ID

Investissement : réduction pour correspondre aux besoins, soit 115 120 €.

Fonctionnement : 234 880 € de dotation.

Mme BEVIERE précise que l'objectif du PETR est de programmer la réunion de négociation courant mai, et d'obtenir un avis officiel de la Région en juin ou juillet.

La Région demandera l'avis du Conseil de développement.

Mme BEVIERE souhaite revenir sur la mesure THD. Lors de l'avenant n°1, correspondant à la mise à jour du périmètre et du montant global du CRST à la suite du départ des communes du Bellegardois vers le Pays Gâtinais, la dotation pour le THD n'a pas été revue, alors qu'elle aurait dû. Le PETR sollicitera la Région sur ce point par un courrier et lors de la réunion de négociation.

Programme Natura 2000 : notification de la tranche conditionnelle 2019-2020 (année 4) pour l'animation du site de la « Vallée de l'Essonne et Vallons Voisins » et demande de subvention auprès de la DREAL Centre-Val de Loire

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, qui rappelle que cette tranche conditionnelle fait partie de la convention initiale ; seule la première année d'animation était franche. Les phases suivantes étaient conditionnées à l'obtention de subvention.

La tranche 2019-2020 est la dernière de cette convention. M. GUERINET rappelle que le PETR est financé à 100% sur cette action, par des subventions à parts égales FEADER et DREAL.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention auprès du programme LEADER pour le financement du poste de chargé de mission – année 2019

Mme BEVIERE rappelle que cette délibération présente les mêmes caractéristiques que les demandes précédentes, afin de financer le poste de Nathalie COATGLAS, l'animatrice du programme LEADER.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération et détaille les postes de dépenses.

La Présidente insiste sur les difficultés de recevoir les subventions, compte-tenu des délais administratifs tout au long de la procédure ; ces derniers peuvent durer près de 2 ans.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Mme BEVIERE précise que cette demande est faite par précaution, la trésorerie du PETR étant à ce jour suffisante pour gérer les affaires courantes. Il s'agit ici d'anticiper un besoin, même si la ligne de trésorerie peut ne pas être utilisée.

Le montant est identique à la ligne ouverte en 2018, soit 300 000 €.

La Présidente donne lecture de la délibération, qui précise les conditions de cette offre du Crédit Mutuel du Centre.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Préparation du Comité syndical : Compte de Gestion 2018, présentation et adoption du Compte administratif 2018 et affectation des résultats, vote du budget unique 2019 et du montant de la participation des collectivités membres

Mme BEVIERE indique que le Comité syndical qui suit aura pour objet principal les affaires budgétaires et que peu de changements sont à noter par rapport à l'exercice 2018.

Compte administratif.

Dépenses de fonctionnement.

Charges à caractère général (011). 595 080,14 € prévus pour une réalisation à hauteur de 277 111,45 €.

Les principales différences sont à noter sur l'article 617 « études et recherche », dont les études du SAGE (288 983 € prévus pour 149 198 € réalisés) et sur l'article 6238 « divers » : 100 257,14 € prévus pour 0 € réalisé.

Les charges de personnels (012) sont en baisse, notamment en raison de renouvellements de postes plus longs à pourvoir que prévus : 375 341,93 € réalisés contre 435 910 € prévus.

Le compte administratif se clôture à 740 963,67 €, contre 1 124 363,75 € prévus.

Recettes de fonctionnement.

1 124 363,75 € inscrits et 791 410,71 € réalisés.

La Présidente précise les différents financeurs, tels que l'Etat, dont l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie) et l'AELB (Agence de l'Eau Loire Bretagne), les Régions Centre Val de Loire et Ile de France, etc.

Pour le SAGE, elle précise que, les modalités liées à chaque financeur étant différentes, il devient de plus en plus complexe de suivre le financement des projets.

La participation des Communautés de communes est de 3,25 €/habitant. L'évolution de la population est très limitée entre 2018 et 2019, de l'ordre d'environ 40 habitants en plus.

PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais - Compte-rendu du Bureau du 21 mars 2019. Page 5 sur 6

Le Pays Gâtinais, devenu PETR depuis le 1^{er} janvier 2019, participe aux frais de fonctionnement du programme Leader. Le résultat de clôture est de 50 447,04 €.

Dépenses d'investissement.

La Présidente indique que le PETR a été sollicité par le Trésorier pour refaire la procédure de transfert entre l'investissement et le fonctionnement, mais cette démarche est très complexe et longue.

221 627 € étaient inscrits au budget 2018, 38 650,24 € ont été réalisés. 55 358 € en reste à réaliser.

Recettes d'investissement.

219 800 € réalisés pour 221 627 € prévus, soit un résultat de clôture de 181 149,76 €. En reste à réaliser, - 54 531 €.

Budget 2019.

Dépenses de fonctionnement.

L'article 011 « Charges à caractère général » s'élèvent à 622 180,52 €. Les études pour le SAGE sont intégrées dans ce montant.

L'article 6228 « Rémunérations d'intermédiaires divers » permet de recruter un stagiaire, bien qu'aucun besoin en soit recensé à ce jour et de rembourser le PETR du Montargois-en-Gâtinais des subventions Leader versées.

L'article 6237 « Publications, communication » permet d'assumer les actions de communication pour le SAGE, pour le PCAET ou le CLS.

La ligne « divers » (6238) est envisagée à hauteur de 132 519,52 €. Elle est en hausse par rapport à l'exercice 2018.

Les « frais de déplacement » (6251) sont en baisse car le PETR prévoit l'achat d'un véhicule de service. Il est donc ajouté des frais de carburant (60622) et d'assurances (6161).

Les frais de personnels (012) sont en légère hausse (453 090 €), car tous les postes sont occupés.

Les « Opérations d'ordre de transferts entre section » sont en légère baisse, avec un montant de 41 813,02 € contre 47 192,55 € en 2018.

Les dépenses de fonctionnement 2019 sont estimées à 1 149 143,54 € et sont très sensiblement identiques aux dépenses de l'exercice précédent.

Recettes de fonctionnement.

Le budget 2019 prévoit 1 087 986,50 € de subventions, dont 207 067 € de cotisations des Communautés de communes membres, restant à 3,25 €/habitant.

Le budget prévoit l'ajout d'une ligne « Syndicats des eaux » à l'article 74758, pour assurer le financement à hauteur de 100% des frais de fonctionnement de la CLE du SAGE Nappe de Beauce. En effet, à la suite du désistement de certains des financeurs historiques, en partie compensé par la réévaluation du montant pour l'AELB, il subsisterait un reste à charge pour le PETR d'environ 5%.

La Présidente a obtenu les accords de principe des 4 syndicats des eaux (SIARCE, SEMEA, SIARJA, SMORE) ; le SIARCE prendrait 50% de ce reste à charge, car il est le syndicat le plus important, les 3 autres se répartissant le solde à parts égales.

Les recettes 2019 sont estimées à 1 149 143,54 €.

Dépenses d'investissement.

Les investissements 2019 sont estimés à 229 633,78 €. Outre les postes récurrents, le budget prévoit, comme dit précédemment, l'achat d'un véhicule hybride, d'où 20 000 € inscrits sur la ligne 2182 « Matériels de transports ».

Les recettes sont estimées à 229 633,78 €, la ligne principale étant les « Excédents d'investissement » à hauteur de 181 149,76 € et les « Opérations d'ordre de transferts entre sections », de l'ordre de 41 813,02 €.

Affaires diverses

- Site Remarquable du Goût. Mme BEVIERE indique que le PETR avait organisé, avec la Confrérie de l'Authentique Pithiviers et la Chambre d'agriculture, une réunion pour le projet « amanderaie du Pithiviers ». Une quinzaine d'agriculteurs ont répondu présents. Il est envisagé de réaliser des plantations tests sur des parcelles représentant au total entre 15 et 25 ha. Si cela se concrétise, c'est un beau projet de valorisation du territoire.

- Dates des prochaines réunions.

Le prochain Bureau pourrait se tenir le jeudi 25 avril ou le 23 mai, en fonction des dossiers à présenter.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h25.

Monique BEVIERE, Présidente